



Rachat de rente et réévaluation

Par **Juajaccio**, le **21/11/2017** à **06:34**

Bonjour à tous,

Je me pose une question, pour le rachat d'une rente AT...

Prenons un exemple concret

Si on a un taux élevé par exemple de 40% qui correspond à 500€/mois.
Un homme de 39 ans, donc un coef de rachat de rente de 30.

Le montant du rachat sera alors de
 $500 \times 12 = 6000\text{€}$
 $6000 \times 30 = 180000\text{€}$
 $25\% \times 180000 = 45000\text{€}$.

Donc il y a 45000€ de rachat.

Ma question est que si le taux est réévalué 2 ou 3 ans après à par exemple 10%.....
Devrons nous rembourser une partie des 45000€ reversés en rachat de rente?

Par **miyako**, le **14/12/2017** à **19:24**

Bonsoir,
Renseignez vous ,auprès de la CPAM,mais je ne le pense pas.
Réfléchissez bien si vous avez intérêt à racheter la rente.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Juajaccio**, le **20/12/2017** à **21:26**

Merci

Comment savoir si c'est rentable ou pas?.....

Aussi

est ce que je peux de suite acheter un quart de rente, sachant que je vais contester le taux et aller vers une faute inexcusable ?

Aussi comment ça se passe dans le cas où je gagne ces procédures?

Si entre temps la cpam révisé le taux que se passe t il?

Merci encore avous tous.